

L'ACTU DU MOMENT :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale du CAUE de la Moselle s'est tenue le **jeudi 12 septembre** aux **Jardins Fruitiers de Laquenexy**.



Cette réunion a permis de valider les activités et comptes 2018, le règlement intérieur, les budget et actions 2019, ainsi que le **nouveau barème des adhésions**.

Désormais, le tarif est de :

- **0,20 € par habitant** avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € **pour les communes**,
- **0,10 € par habitant** avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € **pour les EPCI**,
- **0,05 € par habitant** avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 2 500 € **pour les syndicats**.

Par ailleurs, une collectivité déjà adhérente à MATEC peut toujours adhérer gratuitement, par simple délibération, au CAUE.

À l'issue de l'assemblée générale, tous les participants ont pu découvrir les jardins fruitiers, grâce à la **visite commentée** de Pascal Garbe, directeur du site.

LES ENFANTS DU PATRIMOINE



Le **vendredi 20 septembre**, le CAUE de la Moselle a convié toutes les écoles du département à une journée exceptionnelle à l'occasion de la **deuxième édition nationale des Enfants du Patrimoine**.

Les enfants sont allés à la rencontre de leur patrimoine bâti et naturel : architecture, lecture de la ville, paysages, patrimoine industriel... Une nouvelle façon de découvrir des sites et des édifices chargés d'histoire, hors les murs de l'école.



C'est ainsi que **140 classes ont répondu favorablement à cette proposition, et ont visité l'un des sites parmi les 70 proposés**, comme le château de Malbrouck à Manderen, la citadelle de Rodemack, la gare de Metz, le cimetière militaire à Saint-Avold ou encore la centrale de Cattenom, etc. Par ailleurs, le CAUE a participé à la prise en charge des frais de transport des élèves.

> *Editorial*

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Comme je vous l'avais annoncé dans le précédent numéro, voici déjà le temps de vous présenter les actions prévues pour l'année prochaine.

En 2020, le CAUE de la Moselle aura 40 ans ! Aussi, il vous sera proposé un événement «festif» qui se déroulera en octobre, auquel tous les maires et tous les présidents d'EPCI du département seront invités. Cet événement sera l'occasion de retracer 40 ans de CAUE et de présenter le CAUE aux élus qui ne le connaissent pas encore. Un film sur 40 ans de CAUE sera réalisé et l'exposition «la Moselle d'hier à aujourd'hui» sera inaugurée. Une soirée festive clôturera cette manifestation.

Le CAUE poursuit par ailleurs ses missions de conseil aux collectivités, aux particuliers et ses interventions dans les écoles et les formations des enseignants. Nous serons également présents à URBEST les 21, 22 et 23 janvier prochains.

En 2020, le CAUE développera sa mission sur l'environnement en renforçant la prise en compte des enjeux en terme de **biodiversité** et de **paysage** dans les futurs projets des collectivités.

Toutes ces actions ne pourraient se dérouler sans le soutien du Conseil d'Administration et le professionnalisme de l'équipe du CAUE. À toutes et tous, je vous souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année.

Ginette MAGRAS
Conseillère Départementale
Présidente du CAUE

Madame, Monsieur,

Les enjeux en termes de **biodiversité, de paysage, d'environnement** sont de plus en plus importants dans l'espace médiatique, dans l'esprit de la population, ainsi que **dans la mise en œuvre de projets d'aménagement**.

Souvent, des projets sont retardés, voire abandonnés car la prise en compte de ces enjeux intervient trop tard, ou de façon stigmatisante.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 5 novembre dernier, a validé à l'unanimité le développement de la mission environnement, biodiversité et paysage au sein du CAUE.

Avec sa capacité technique d'**analyser les enjeux de l'environnement et de la biodiversité d'un territoire**, et en collaboration directe avec ses acteurs, le CAUE pourra informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les collectivités (communes, EPCI, Département).

La CAUE aura un **rôle de facilitateur** de par sa connaissance des mondes politique, administratif, associatif, agricole, sylvicole. **La biodiversité sera mise au service des élus** avec pragmatisme et pédagogie pour faciliter l'aboutissement de leurs projets.

Des actions de sensibilisation aux enjeux de préservation de la nature et de la biodiversité auprès des scolaires et des particuliers seront également développées.

Au nom de toute l'équipe du CAUE, je vous souhaite une très belle fin d'année.

Arnaud SPET
Directeur du CAUE

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le conseil préliminaire identifie les enjeux du projet en aménagement, bâtiment et paysage. Il permet à la collectivité d'appréhender les principaux enjeux de son projet en lien avec le contexte urbain, paysager ou patrimonial.

vous aménagez le cœur de votre ville ou de votre village

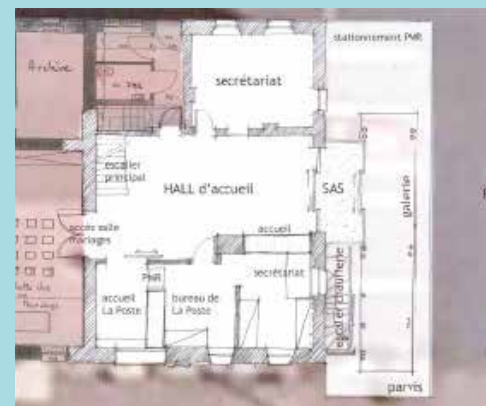
Le CAUE **explore différentes hypothèses d'aménagement**, vous **conseille sur la qualité des espaces publics**, les fonctionnalités, l'information des habitants.

vous construisez un bâtiment public

Le CAUE vous **conseille sur l'implantation et l'orientation du bâtiment, le choix d'énergies et de matériaux sains**, pour une optimisation des performances énergétiques de la construction et le confort des usagers.

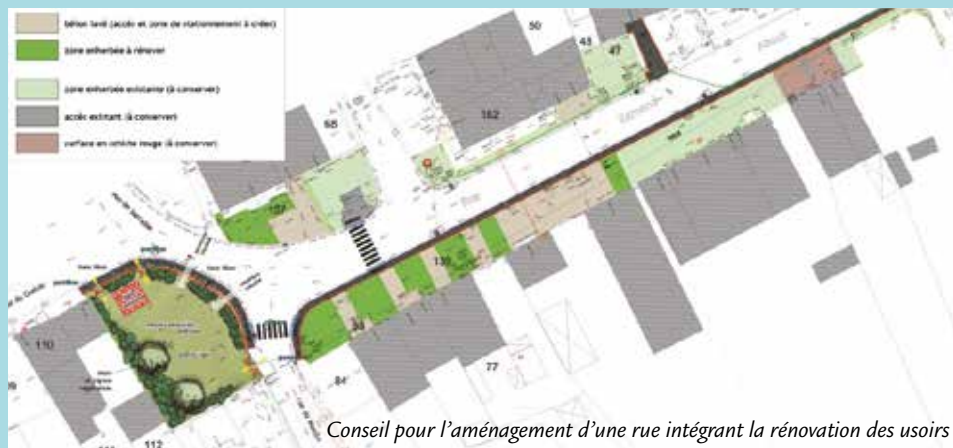
vous restaurez ou réhabilitez votre patrimoine

Le CAUE vous **conseille dans la faisabilité du projet**, le choix des matériaux, les techniques traditionnelles de restauration, la coloration des façades.



Réaménagement de l'espace d'accueil d'une mairie

Toutes les collectivités peuvent bénéficier d'un conseil simple et gratuit pour tout type de projet en lien avec l'urbanisme, l'architecture, l'environnement, le paysage et le patrimoine.



Conseil pour l'aménagement d'une rue intégrant la rénovation des usoirs

Le conseil ciblé du CAUE pour votre PLU/carte communale

Le CAUE étudie une spécificité de votre commune dans le cadre d'un conseil ciblé ou d'une étude conventionnée selon le besoin.

Ce document détaillé et illustré, affine ainsi la connaissance de votre territoire vous permettant d'intégrer des règles de protection ou/et de

valorisation de votre patrimoine identitaire (façades, patrimoine de pays, clôture, etc).

Ces études vous permettent de **capitaliser des données** qui enrichiront votre PLU et **d'alimenter le PLUi** des particularités de votre commune.

ZOOM SUR : LE PLU DE BASSE-HAM

Réalisation d'un inventaire des typologies de clôtures et des possibilités de déclinaisons réglementaires dans un souci de cohérence urbaine entre les différents quartiers et de qualité de l'espace public.



ZOOM SUR : LE PLU DE DISTROFF

Réalisation d'une palette de couleurs, annexée au PLU, pour les façades du centre ancien du village dans le but de renforcer l'identité villageoise et éviter les couleurs inadaptées.

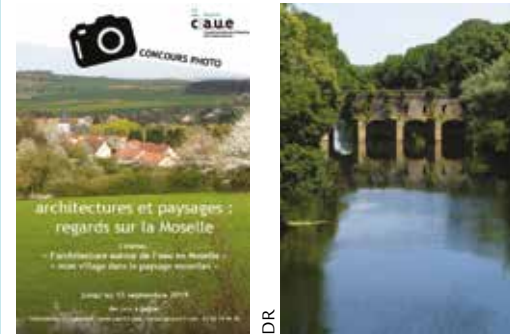
COULEURS DOMINANTES	TEINTES DES MURS	COULEURS SECONDAIRES	TEINTES DES MURETS et ANNEXES
<p>Les couleurs de façades pour les habitations situées en centre ancien (hors cas particuliers) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs vives, trop vives (l'architecture par exemple) ou brillantes. L'emploi de matériaux destinés à être recouverts (pierre, parpaings...). Le changement de teinte de façade pour créer un effet scandale (exemple avec l'ardoise ou un laiton) qui ne peut pas être évité en raison de l'architecture de la façade, est autorisé en cas de choix exceptionnel. 	<p>Les couleurs de façades pour les habitations situées en centre ancien (hors cas particuliers) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs vives, trop vives (l'architecture par exemple) ou brillantes. L'emploi de matériaux destinés à être recouverts (pierre, parpaings...). Le changement de teinte de façade pour créer un effet scandale (exemple avec l'ardoise ou un laiton) qui ne peut pas être évité en raison de l'architecture de la façade, est autorisé en cas de choix exceptionnel. 	<p>Les couleurs de façades pour les habitations situées en centre ancien (hors cas particuliers) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs vives, trop vives (l'architecture par exemple) ou brillantes. L'emploi de matériaux destinés à être recouverts (pierre, parpaings...). Le changement de teinte de façade pour créer un effet scandale (exemple avec l'ardoise ou un laiton) qui ne peut pas être évité en raison de l'architecture de la façade, est autorisé en cas de choix exceptionnel. 	<p>Les couleurs de façades pour les habitations situées en centre ancien (hors cas particuliers) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs vives, trop vives (l'architecture par exemple) ou brillantes. L'emploi de matériaux destinés à être recouverts (pierre, parpaings...). Le changement de teinte de façade pour créer un effet scandale (exemple avec l'ardoise ou un laiton) qui ne peut pas être évité en raison de l'architecture de la façade, est autorisé en cas de choix exceptionnel.
<p>Les couleurs de façades pour les habitations situées en centre ancien (hors cas particuliers) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs vives, trop vives (l'architecture par exemple) ou brillantes. L'emploi de matériaux destinés à être recouverts (pierre, parpaings...). Le changement de teinte de façade pour créer un effet scandale (exemple avec l'ardoise ou un laiton) qui ne peut pas être évité en raison de l'architecture de la façade, est autorisé en cas de choix exceptionnel. 	<p>Les couleurs de façades pour les habitations situées en centre ancien (hors cas particuliers) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs vives, trop vives (l'architecture par exemple) ou brillantes. L'emploi de matériaux destinés à être recouverts (pierre, parpaings...). Le changement de teinte de façade pour créer un effet scandale (exemple avec l'ardoise ou un laiton) qui ne peut pas être évité en raison de l'architecture de la façade, est autorisé en cas de choix exceptionnel. 	<p>Les couleurs de façades pour les habitations situées en centre ancien (hors cas particuliers) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs vives, trop vives (l'architecture par exemple) ou brillantes. L'emploi de matériaux destinés à être recouverts (pierre, parpaings...). Le changement de teinte de façade pour créer un effet scandale (exemple avec l'ardoise ou un laiton) qui ne peut pas être évité en raison de l'architecture de la façade, est autorisé en cas de choix exceptionnel. 	<p>Les couleurs de façades pour les habitations situées en centre ancien (hors cas particuliers) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs vives, trop vives (l'architecture par exemple) ou brillantes. L'emploi de matériaux destinés à être recouverts (pierre, parpaings...). Le changement de teinte de façade pour créer un effet scandale (exemple avec l'ardoise ou un laiton) qui ne peut pas être évité en raison de l'architecture de la façade, est autorisé en cas de choix exceptionnel.

LE CONCOURS PHOTOS

Suite au concours photo «Architectures et paysages, regards sur la Moselle» qui s'est déroulé du 1^{er} mai au 15 septembre 2019, ce sont plus de cent quarante clichés qui ont été envoyés au CAUE.

Deux thèmes étaient proposés :

- «L'architecture autour de l'eau en Moselle»
- «Mon village dans le paysage Mosellan».



Encore un peu de patience avant de découvrir les noms des lauréats, le jury se réunira dans quelques jours... et la remise des prix aura lieu au mois de janvier prochain, au Conseil Départemental de la Moselle à Metz, lors d'une cérémonie officielle.

À cette occasion, toutes les photographies seront exposées, et le public pourra les découvrir pendant tout le mois de janvier à Metz, puis dans différents lieux d'accueil en Moselle.



Dans le cadre de ses actions en milieu scolaire, le CAUE de la Moselle lance un projet partenarial pour les classes de CM1 et CM2, proposé par les Jardins Fruitières de Laquenexy, en partenariat avec l'Éducation Nationale (DSDEN 57) et l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (Eplefpa) de Courcelles-Chaussy.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit de sensibiliser les élèves à la relation entre les êtres vivants par le biais des plantes, d'aborder leur cycle de vie, et d'effectuer des recherches concernant les affinités des plantes (voisinage, lumière, eau...)

La classe produira un dessin du jardin de demain, rendant compte d'une thématique choisie parmi les suivantes : *jardin sans eau, jardin recyclé, jardin terrasse, jardin auxiliaire, jardin potager, jardin médicinal, etc.*

Les étudiants de 2^{ème} année de BTS de l'Eplefpa interviendront auprès des élèves pour les sensibiliser aux bases de la thématique du jardin choisie et les accompagneront dans la réalisation du dessin.

INTÉRÊTS PÉDAGOGIQUES

Supports motivants pour les acquisitions de compétences et connaissances dans différents domaines et disciplines : sciences, français, arts plastiques. Les jardins seront composés de différents matériaux au choix des classes, de plants et d'une plante dont la graine aura été semée en classe.

RÉCOMPENSES

Les 5 classes lauréates réaliseront leur projet aux Jardins Fruitières de Laquenexy afin de se voir décerner le «*Prix des visiteurs*». Toutes les classes seront récompensées par *un lot de semences et de plants* offert par les Jardins Fruitières de Laquenexy et le CAUE, afin de concrétiser leur jardin dans leur école.



Avec le soutien du Département de la Moselle



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

17 quai Wiltzer · 57 000 METZ · tél : 03 87 74 46 06 · fax : 03 87 74 75 74
email : contact@caue57.com · www.caue57.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00